



## OFFRE D'EMPLOI

*Située en bordure du fleuve Saint-Laurent, sur la Rive-Sud, la ville de Candiac se distingue par son milieu de vie exceptionnel et son aménagement urbain structuré. Candiac offre une gamme diversifiée de services à ses 20 000 habitants. Pour maintenir son haut standard, la Ville de Candiac est à la recherche de personnes hautement compétentes, dynamiques et reconnues dans leur domaine.*

- **PROFESSEUR DE THÉÂTRE (pour enfants)**
- **PROFESSEUR DE DANSE (classique, jazz, hip-hop, rythmique)**
- **PROFESSEUR DE CONDITIONNEMENT (Zumba)**

**Service des loisirs**

**POSTE CONTRACTUEL, TEMPS PARTIEL, SAISON automne/hiver 2016-2017  
CAN-16-PROF-51**

### **DESCRIPTION SOMMAIRE**

Sous la responsabilité du Chef de division - Programmes, le professeur planifie, organise et anime les activités reliées à sa discipline offertes par la Ville de Candiac et veille à offrir aux citoyens un service de qualité.

### **DESCRIPTION DES TÂCHES**

- Planifie, organise et prépare les cours;
- Anime les cours;
- Veille à prendre les présences en fonction de la liste d'inscription;

### **FORMATION**

- Détenir une formation dans le domaine (un atout majeur).

### **EXPÉRIENCE**

- Posséder de l'expérience pertinente.

### **AUTRES EXIGENCES**

- Maîtrise du français parlé;
- Anglais parlé fonctionnel;
- Posséder une formation en premiers soins (un atout);
- Compétences-clés : leadership, dynamisme, communication et service client.

**AUTRES INFORMATIONS**

- La personne titulaire du poste devra s'assurer de fournir sa propre musique pour les cours.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae au plus tard le 30 septembre 2016 :

Par courrier :

Ville de Candiac - Ressources humaines

100, boulevard Montcalm Nord

Candiac (Québec) J5R 3L8

Ou par courriel :

Courriel à [rh@ville.candiac.qc.ca](mailto:rh@ville.candiac.qc.ca)

*Seuls les candidats retenus seront contactés. Il est à noter que le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.*